

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_05_028

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE : TARIFS 2023-2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HENRIET.

Monsieur HENRIET présente la liste des tarifs pour l'année 2023-2024 de l'Ecole Intercommunale de Musique.

Grille des tarifs 2023-2024 de l'Ecole Intercommunale de Musique :

Droit d'inscription (un par famille / an)			25 €	
Participation des familles au coût des cours de musique (1)				
	Résidant Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise		Résidant hors Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	
Discipline	Trimestre	Année	Trimestre	Année
EVEIL (enfant en classe de GS)	45 €	135 €	55 €	165 €
PARCOURS INSTRUMENTAL (enfant en classe de CP)	55 €	165 €	60 €	180 €
SOLFEGE SEUL	50 €	150 €	50 €	150 €
SOLFEGE, INSTRUMENT (- de 18 ans)	130 €	390 €	140 €	420 €
Réduction 25% (2)	97,50 €	292,50 €	105 €	315 €

SOLFÈGE, INSTRUMENT (à partir de 18 ans)	160 €	480 €	180 €	540 €
PRATIQUE 2 ^{ÈME} INSTRUMENT (- de 18 ans)	60 €	180 €	70 €	210 €
PRATIQUE 2 ^{ÈME} INSTRUMENT (à partir de 18 ans)	70 €	210 €	80 €	240 €
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE (enfant ou adulte)	60 €	180 €	75 €	225 €

(1) Réduction de 10% sur la totalité de la facture des familles ayant plus de 3 personnes inscrites à l'Ecole Intercommunale de Musique VSA.

(2) Réduction de 25% si participation de l'élève (- de 18 ans) aux harmonies et groupes locaux du territoire de la CCVSA (hors ateliers de l'Ecole Intercommunale de Musique VSA).

- En cas d'absence d'un professeur, facturation au prorata du nombre de cours donnés.
- Si inscription en cours de trimestre, facturation au prorata du nombre de cours reçus.
- En cas d'abandon de l'élève, tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de l'Ecole Intercommunale de Musique pour l'année 2023-2024, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 26 mai 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU